

7. DÉCHETS DE BUREAUX

1. Structure économique en RBC

Le tissu des entreprises bruxelloises est constitué de 95% de PME. La classe de taille 1 (moins de 4 employés) est nettement dominante, ce sont donc des micro entreprises qui constituent, en termes d'établissements, le tissu économique en RBC.

Ce sont les activités 'de bureaux' qui contribuent majoritairement à la production de déchets de bureaux . Par activité de bureau, il faut entendre en RBC : les administrations; les services aux entreprises ; les institutions financières; la poste et les télécommunications mais aussi les activités immobilières et de façon générale toutes les activités de bureaux présentes au sein des autres activités (sièges administratifs...).

Le tableau ci-dessous présente un aperçu indicatif des secteurs des bureaux les plus importants (en activité principale).

Tableau 7.1 : Structure économique des secteurs « bureaux » (nombre d'appointés et ventilation par taille)

	Nace2	Moins de 50	50 à 199	200 et plus	Total	Grand total
Banques et assurances	65	3 789	4 186	30 908	38 883	59 948
	66	1 150	2 301	13 400	16 851	
	67	1 915	1 380	919	4 214	
Informatique	72	2 875	3 094	2 198	8 167	8 167
Services aux entreprises	74	19 582	11 650	17 770	49 002	49 002
Administration services collectifs (police fédérale, prisons,...), Sécurité sociale	75	4 221	11 025	68 271	83 517	83 517
Activités associatives diverses	91	8 864	1 964	424	11 252	11 252
Total		42 396	35 600	133 890	211 886	211 886

2. Catégories de déchets de bureaux

Les déchets caractéristiques des activités de bureaux sont présentés dans le tableau ci-dessous, précédés de leur code de classification européenne des déchets (l'étoile signifie : déchet dangereux) :

Tableau 7.2 : Déchets caractéristiques des bureaux

Papiers et cartons	
15 01 01	Emballages papiers et cartons
20 01 01	Papiers et cartons
Déchets électroniques	
20 01 35*-36	Equipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (autres que les tubes d'éclairage) et équipements électriques et électroniques ne contenant pas de composants dangereux
Petits déchets dangereux	
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
Piles et accumulateurs	
20 01 33*	Piles et accumulateurs au Pb, Ni-Cd, au mercure
20 01 34	Autres piles et accumulateurs
Lampes TL	
20 01 21*	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure
Autres déchets	
	Plastiques(20 01 39), verre(20 01 02), métaux (20 01 40), emballages(15 01 04, 15 01 07...), déchets municipaux en mélange (20 03 01), déchets biodégradables (20 01 08)...

Etant donné la structure économique du secteur, les déchets des bureaux représentent une quantité importante des déchets produits en Région bruxelloise, mais ne comportent cependant qu'une faible proportion de déchets dangereux.

3. Quantités gérées

Des ratios de quantités de déchet gérés, par catégorie de déchets ont pu être estimés dans certains cas. Le tableau qui suit présente ces ratios théoriques :

Tableau 7.3 : ratio de gestion des déchets de bureaux par travailleur

		Ratio de déchets gérés par travailleur (Kg/trav.)
Déchets non dangereux	Papier	140
	Plastiques	7
	Verre	2
	Métaux	2
	Déchets biodégradables	8
	Déchets municipaux en mélange	220
Déchets dangereux	Encres, colles, peintures, piles, lampes	8

L'extrapolation théorique sur base de ces ratios à l'ensemble de la Région de la gestion des déchets de bureaux donne les résultats suivants :

Tableau 7.4 : Estimation des déchets de bureaux gérés en Région de Bruxelles-Capitale

		Quantités totales extrapolées (tonnes)
Déchets non dangereux	Papier	36.520
	Plastiques	1.826
	Verre	522
	Métaux	522
	Déchets biodégradables	2.087
	Déchets municipaux en mélange	57.388
Déchets dangereux	Encres, colles, peintures, piles, lampes	2.087
Total		100.952 tonnes de déchets gérés des bureaux

(Nace 64-67 ; 72 ; 74-75 ; 91 ; soit 44,81% * 582.135 travailleurs = 260.854 travailleurs pour le secteur des bureaux. Ce facteur est croisé avec les ratios afin d'estimer les quantités extrapolées)

4. Focus sur les déchets dangereux

Pour ce focus sur les déchets dangereux des bureaux, sont considérés comme « bureaux », les secteurs suivants :

- l'administration publique,
- l'activité financière (banques et assurances),
- l'informatique et les services aux entreprises (comptables, avocats, conseil en informatique...),
- l'activité immobilière,
- l'activité associative diverse.

Les déchets dangereux sont les petits déchets dangereux des bureaux : flacons d'encre, cartouches de stylo, cachets, tampons encreurs, cartouches d'imprimantes, de photocopieuses, de fax, les colles, bics, feutres, correcteurs, piles, tubes néons...

Afin d'analyser les déchets des bureaux, une enquête a été réalisée, et présente les aspects qualitatifs et quantitatifs des déchets dangereux de ce secteur.

L'estimation des quantités en jeu demeure incertaine. Le nombre de réponses chiffrées obtenues a été faible alors que la variabilité des situations était assez grande en termes de tri. Il en résulte des estimations dont la marge d'incertitude est probablement élevée. Seules des tendances auront été dégagées.

4.1. Aspects qualitatifs (dans l'échantillon uniquement)

- Les déchets de cartouches sont triés, ainsi que les piles, le papier et dans une mesure non négligeable, les néons. Pour les déchets les mieux triés, la reprise constitue le mode de collecte le plus important (reprise fournisseur pour les cartouches, reprise par collecteur agréé pour les piles, par collecteur pour le papier ; la reprise pour les néons varie et dépend dans une certaine mesure de la taille : si les plus grands établissements travaillent plus fréquemment avec leur collecteur agréé, chez les plus petits par contre, on observe une tendance plus fréquente à s'en remettre à un fournisseur, par exemple l'électricien d'entretien. Certains travaillent aussi avec la déchetterie régionale.). L'implantation d'un système de reprise et de collecte systématiques est donc très efficace.
- Le nombre de déchets de bureaux triés (papier et tout venant inclus) est par conséquent le plus souvent de 5 ; 94% ne dépassent pas ce score.
- Une corrélation entre le nombre de déchets triés et la taille du bureau est statistiquement

significative.

- Au niveau des néons, une amélioration pourrait avoir un impact important, compte tenu du pourcentage encore significatif de non-trieurs (25% parmi l'ensemble des répondants).

4.2.Aspects quantitatifs (extrapolation à la Région)

On parle de produit et non de déchet. Les quantités sont estimées en unités de produit (=unité de déchet), le passage en tonnage étant dénué de sens (valeur moyenne de poids d'une unité peu représentative):

Tableau 7.5 : Estimation des quantités unitaires de déchets dangereux issus d'activités de "bureaux"

	Total estimé	Borne infér.	Borne sup.
pires crayon	92 077	82 132	103 227
néons	176 209	108 689	285 673
correcteurs	163 918	114 337	234 999
colles	119 781	94 803	151 341
cartouches	189 467	148 588	241 593
bics	1 475 173	963 336	2 258 959

Tableau 7.6 : Ventilation des estimations des quantités unitaires de déchets dangereux produites par secteur

Quantités de produits	Admin.	Assoc.	Banques, assur.	Services entrepr.	Total
cartouches	60 898	16 545	51 844	60 180	189 467
pires crayon	39 305	3 936	29 292	19 545	92 077
néons	78 948	6 150	57 418	33 693	176 209
colles	34 792	12 169	31 086	41 735	119 781
bics	572 245	86 015	446 336	370 577	1 475 173
correcteurs	57 499	12 163	46 992	47 264	163 918

Environ 2/3 des déchets produits sont concentrés dans 2 grands secteurs, eux-mêmes fortement concentrés, à savoir les banques et assurances d'une part, les ministères et autres administrations d'autre part. Un autre tiers est dispersé dans la myriade de petites entreprises qui constituent le secteur des services aux entreprises (avocats et comptables, agences de publicité et consultants, sociétés d'intérim et bureaux d'études, etc...). Quant au secteur des associations (professionnelles, sociales, etc..), sa part est généralement comprise entre 5 et 10% du gisement brut total étudié.

Sources

1. Etude Esher : « Analyse du gisement et de la composition des déchets dangereux provenant des bureaux et du secteur du travail des métaux en Région de Bruxelles-Capitale »
2. Etude BECO : "Inventaris van de productie van niet-huishoudelijke afvalstoffen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest"

Autres fiches à consulter

Carnet Les déchets bruxellois : des données pour le plan

- 25. Collecte des déchets dangereux
- 33. Gestion des déchets en région bruxelloise

Auteur(s) de la fiche

SQUILBIN Catherine, VAN CAILLIE Marc